

DECISION DEC2024-6
RELATIVE A L'ACHAT DE PLAQUES A REMPLACER DANS LE CADRE DU NOMMAGE ET
NUMEROTAGE DES VOIES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire, Daniel Barthes

VU les articles L22-12-1 et L2212-2 et L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Puimisson du 19 Juin 2024 n° 2024-19 validant le principe de procéder au nommage et numérotage des voies de la commune,

CONSIDERANT que l'opération est nécessaire dans la commune de Puimisson, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de remplacer 113 plaques abimées dans le village,

- **DECIDE**

Article 1 :

De valider le devis PROTEXSTYLE - DV009755 pour un montant de 1392.10 euros HT,

Article 2 :

De dire que la présente décision sera annexée au registre des décisions et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Puimisson, le 24 Juillet 2024

Le Maire de Puimisson

Daniel BARTHES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr